

**Au-delà des peurs...en toute chose, il faut savoir raison gardée**

**Concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux est aujourd'hui une ambition partagée par tous**

## **Un vrai soutien économique à l'épicerie du village**

Lors du conseil municipal de septembre 2022 le maire s'est engagé personnellement pour remettre en cause le projet de loyer préalablement envisagé pour l'« **épicerie Jeflodis** » et a obtenu, après un vote,

- la validation d'un loyer pour l'épicerie du village de 350 €/mois, alors que le loyer prévu était de 1 250 € (somme correspondant au loyer moyen des épiceries autour d'Arfeuilles),
- un logement gratuit au-dessus de l'épicerie d'une valeur 280 € depuis 2022
- un aménagement extérieur fleuri et accueillant pour les consommateurs,
- une adaptation des locaux pour la production de pain, de viennoiseries et de vente de boissons non alcoolisées,
- une dépense en direction de l'épicerie de 22 000 € versés en 3 ans, fléchés en investissement de matériels, de réparation du matériel existant, et en consommation pour les évènements
- une promotion de l'existence de l'épicerie et ses services par tous les canaux de communications possible (papiers, supports électroniques, manifestations sportives, festives, pour exemple l'épicerie fut le lieu de départ de l'étape de « La marche vers Paris » (JO Paris 2024) diffusée à la télévision sur France 2 et France 3 etc...

*Dans ce contexte financier on ne peut que se réjouir de voir l'épicerie « Jeflodis » se développer et rémunérer 3 salariés.*

Un soutien aux personnes touchant **une**

**retraite** en dessous du

**minimum vieillesse** grâce à *un cabas solidarité*

*... ce n'est pas*

*une 2ème*

*épicerie*

*dans le village*

Face à l'insécurité et la dangerosité de la distribution **de « cabas**

**solidarité »** sur la voie publique, le maire a pris la décision d'attribuer

une salle à proximité du parking de la place Kléber, et cela dans l'attente prochaine d'un local de distribution de « l'Épicerie Solidaire » au Mayet de Montagne.

- « **Un cabas solidarité** » porté par l'épicerie solidaire de Vichy-Cusset à 4 €/semaine de produits de première nécessité pour les personnes

**EXCLUSIVEMENT**

**RETRAITÉES** vivant avec

moins de 1 034,28 €/mois, une expérimentation innovante pour la Montagne Bourbonnaise.

- 20 € de « gagnés » pour chacun des bénéficiaires du « Cabas Solidarité » va permettre de contribuer à payer de petites factures et/ou se tourner vers l'achat de produits alimentaires autres (tels laitages, produits frais...) et de qualité, vendus à l'épicerie du village.
- Un cabas à 8 € pour les bénévoles retraités : ces derniers sont aujourd'hui ambassadeurs des « cabas solidarité » auprès de ceux, qui manquent d'information ou n'osent pas se manifester spontanément. L'intégration des bénévoles à l'organisation est indispensable afin d'assurer une bonne compréhension de l'amont et l'aval de la distribution des cabas solidaires
- L'investissement de 800 €/an par la commune dans « l'action sociale alimentaire » (les cabas entre- autre) correspond à 0,06 % du budget annuel de la commune soit 1,38 €/habitant, n'apparaît pas, à priori, surdimensionné.

Dans un contexte économique et social « en déséquilibre » et face à un contexte démographique local : la solidarité et l'accompagnement de « nos anciens en difficulté » est aujourd'hui un devoir de citoyen responsable.

*L'obligation de dépasser les intérêts à courts termes des uns et des autres au profit d'un intérêt plus général est essentiel. Cependant cette posture nécessite de l'écoute, de la compréhension des arguments de chacun et d'appréhender les situations, en apparence contradictoire ou pas, avec recul et discernement.*

## **Des débats inéluctables à venir autour du pouvoir de régulation de l'acteur public dans un secteur concurrentiel**

- Comment réagir face à l'activité commerciale ascendante ou descendante du marché le mercredi matin. Afin de limiter la concurrence entre les acteurs, faudra-t-il envisager la suppression de la vente des œufs frais, du miel artisanal et de produits locaux ou la suppression d'un rayon de l'épicerie ?
- Comment se positionner face à toutes velléités individuelles ou d'associations de vendre en toute légalité des produits hors circuits habituels à partir d'un domaine privé ?
- Comment faire face à la réouverture éventuelle d'une Boulangerie – Pâtisserie aux productions répondant aux attentes des anciens, comme des jeunes générations ?
- Comment répondre à un futur gestionnaire d'un Bar-Restaurant qui proposera des boissons « licence 4 », des petits déjeuners sur mesure et des soirées à thème ?
- Comment lutter contre la réalité aujourd'hui de la désertification des commerces de centre bourg au profit de zones commerciales « discount », voir une forte orientation vers le commerce en ligne ?

*Quelles réponses à ces questions liées aux évolutions d'un « champ économique » régulé par le marché ? Dans le secteur marchand, c'est le consommateur qui décide ; lui-même déterminé par sa situation professionnelle, son budget, ses choix et modalités de consommation. Dans ce contexte, les prises de décisions « de la personne publique » devront obligatoirement s'inscrire dans le cadre législatif en vigueur.*